



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE DE L'ARCHITECTURE

**Etude financée par le ministère de la
Culture et réalisée par le Boston
Consulting Group**

Étude des filières
économiques de
l'architecture en
Europe : comparaison
et perspectives pour la
filiale française

3 enjeux pour cette étude



- Comparaison de la taille et de la nature des marchés de la construction
- Comparaison de la performance des entreprises d'architecture (pénétration sur le marché de la construction, structures, export)...
- ...et des architectes en tant qu'individus (densité d'architecte, revenus)



- Rôle et positionnement de l'architecte
- Accès à la commande, y compris aspects réglementaires et environnementaux
- Dispositifs d'aides existants
- Organisation des formations initiales et continues



- Evolutions du cadre réglementaire
- Mesures d'aide et d'accompagnement
- Evolutions dans les formations initiales et continues
- Recommandations pour les acteurs de la filière

Comment définir la performance économique



Réussir en tant qu'entreprise d'architecture

Pose la question de la capacité à accéder à la commande, à se structurer et à croître, à développer des compétences, de la pénétration par segment de marché, de la capacité à rayonner à l'international

➤ Une partie de l'étude compare les entreprises d'architecture et leur performance, malgré des périmètres et activités variables d'un pays à l'autre (décrites dans cette étude)



Bien vivre en tant qu'architecte

Pose la question des revenus liés à l'activité professionnelle, du nombre d'architectes et de leur activité

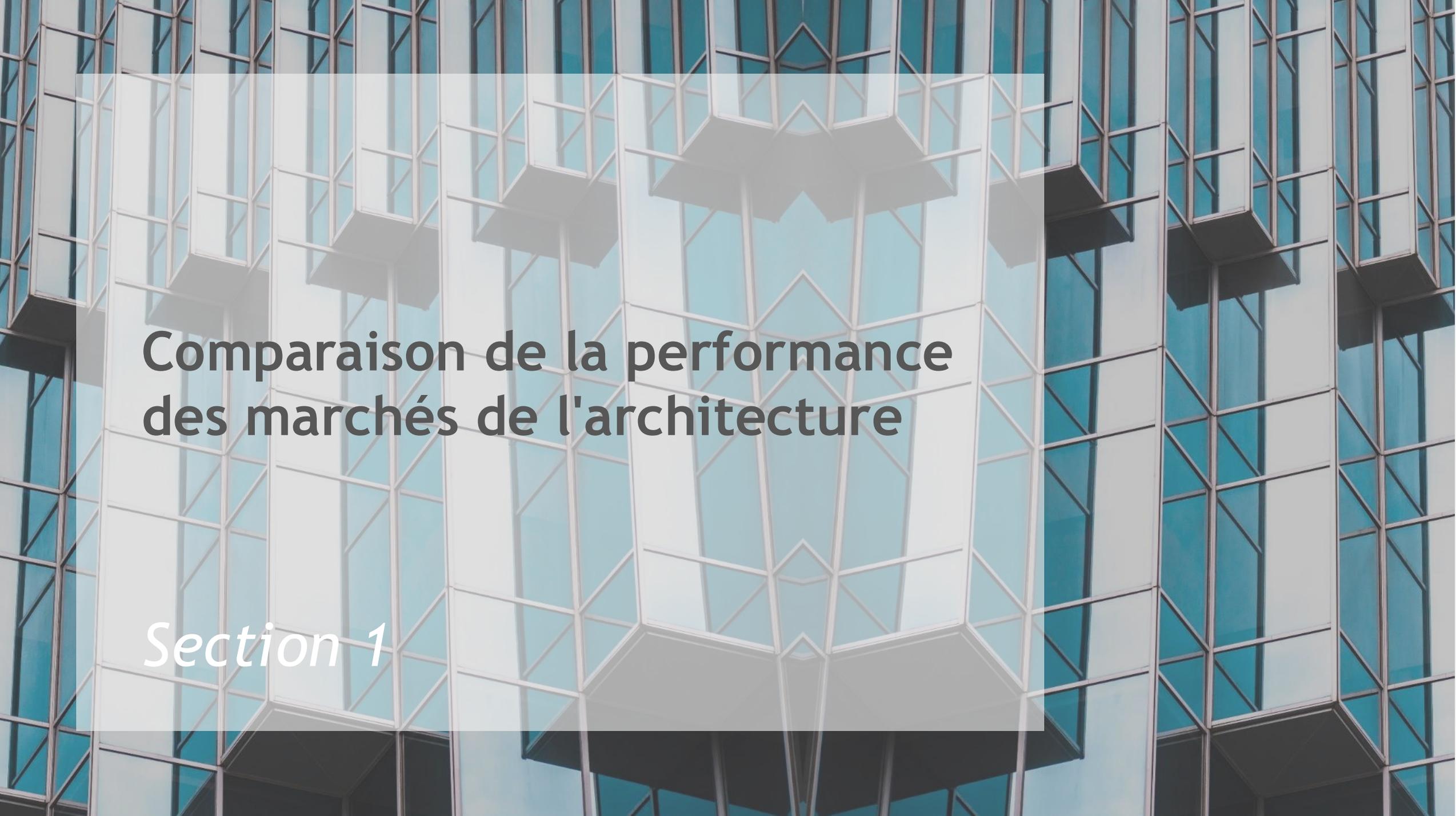
➤ Certains axes de l'étude questionnent l'architecte en tant qu'individu, malgré des nuances en termes de diplômes, de compétences et de profils d'un pays à l'autre

Remerciements aux partenaires de l'Observatoire et aux institutions des pays objets de l'étude

50+ entretiens
approfondis réalisés

- Pouvoirs publics
- Organisations professionnelles de l'architecture et de la construction
- Syndicats
- Ecoles
- Assureurs
- Institutions internationales
- Entreprises d'architecture
- Experts BCG

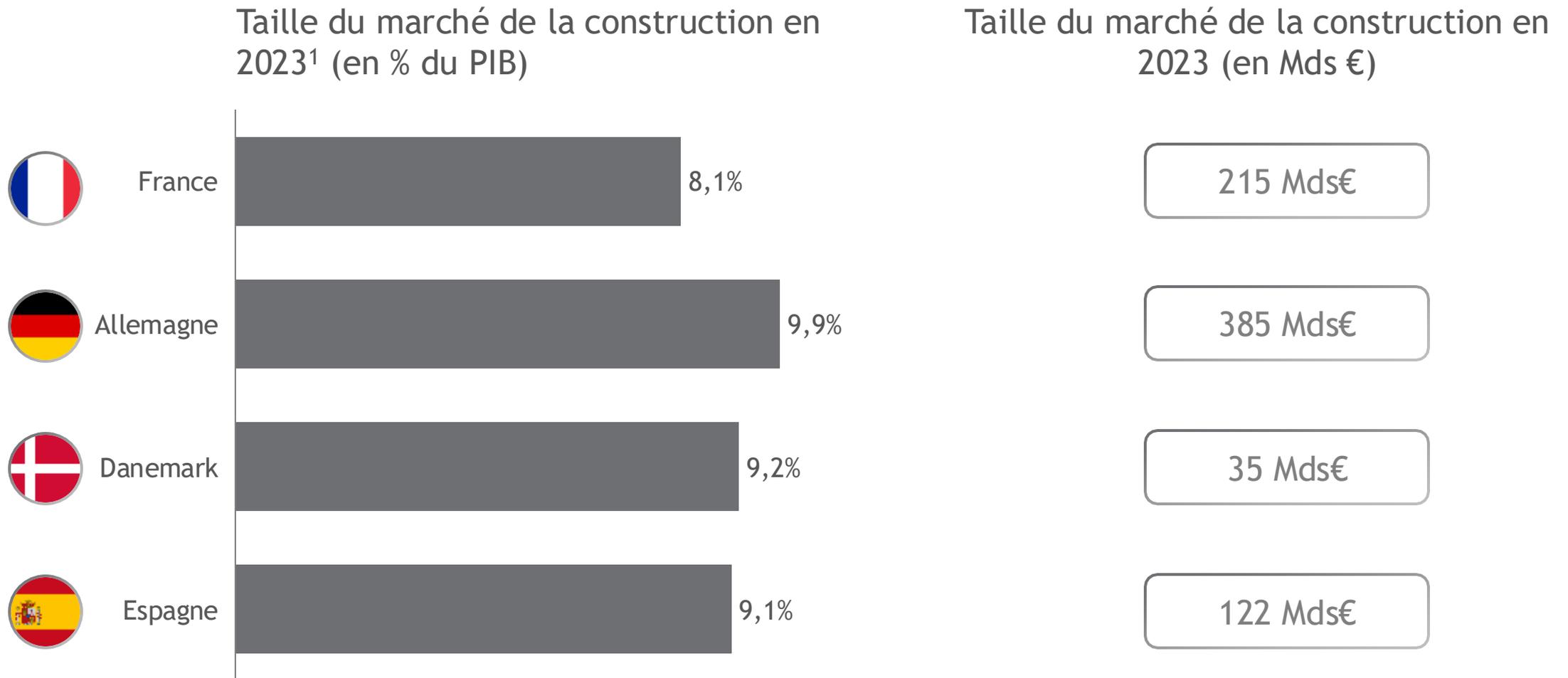




Comparaison de la performance des marchés de l'architecture

Section 1

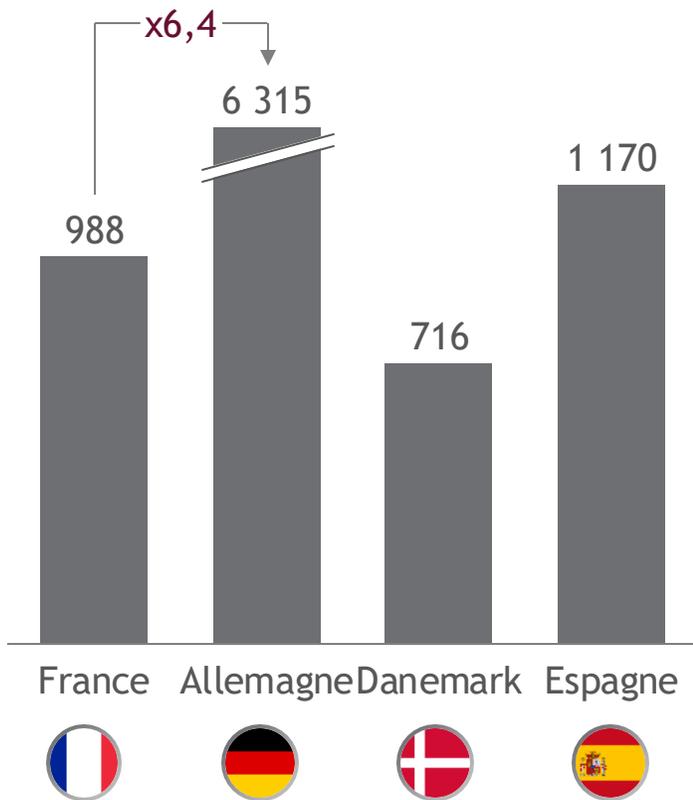
Un poids de la construction dans le PIB inférieur de 10 à 20 % en France



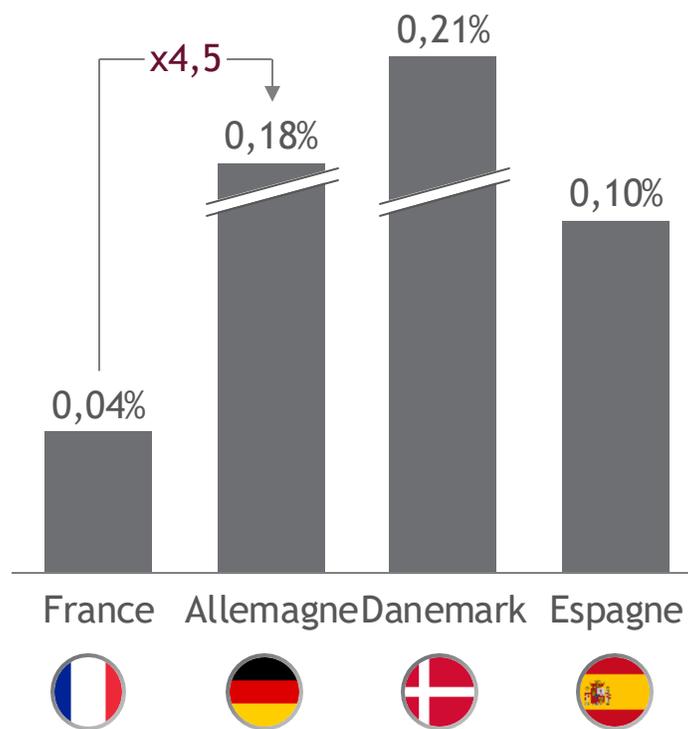
1. Marché de la construction excluant le génie civil ; 2. Taux de croissance annuel moyen.
Sources : Euroconstruct 2023 ; Analyse BCG

Un marché de l'architecture français 3,5x inférieur au marché allemand

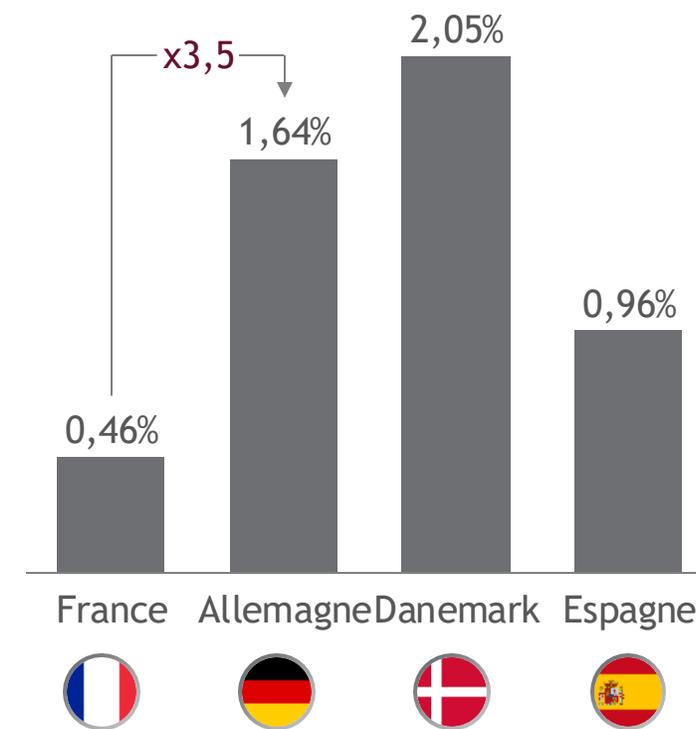
Taille du marché de l'architecture¹
(m€, 2022)



Marché de l'architecture rapporté au PIB
(% du PIB)



Marché de l'architecture rapporté au marché de la construction (% de la construction²)



1. Le marché de l'architecture est défini comme étant le chiffre d'affaires total des revenus de toutes les agences d'architectures du pays. Chiffres tirés du rapport CAE 2022 en p. 27 ; 2. Marché de la construction excluant le génie civil. Calcul effectué à partir de la taille de marché de l'architecture tirée du CAE divisée par la taille de marché de la construction (Euroconstruct 2023).

Sources : Euroconstruct 2023 ; Rapport CAE 2022 sur l'architecture en Europe ; Site du CNOA ; Analyse BCG

Un constat similaire sur les différents segments du marché de la construction

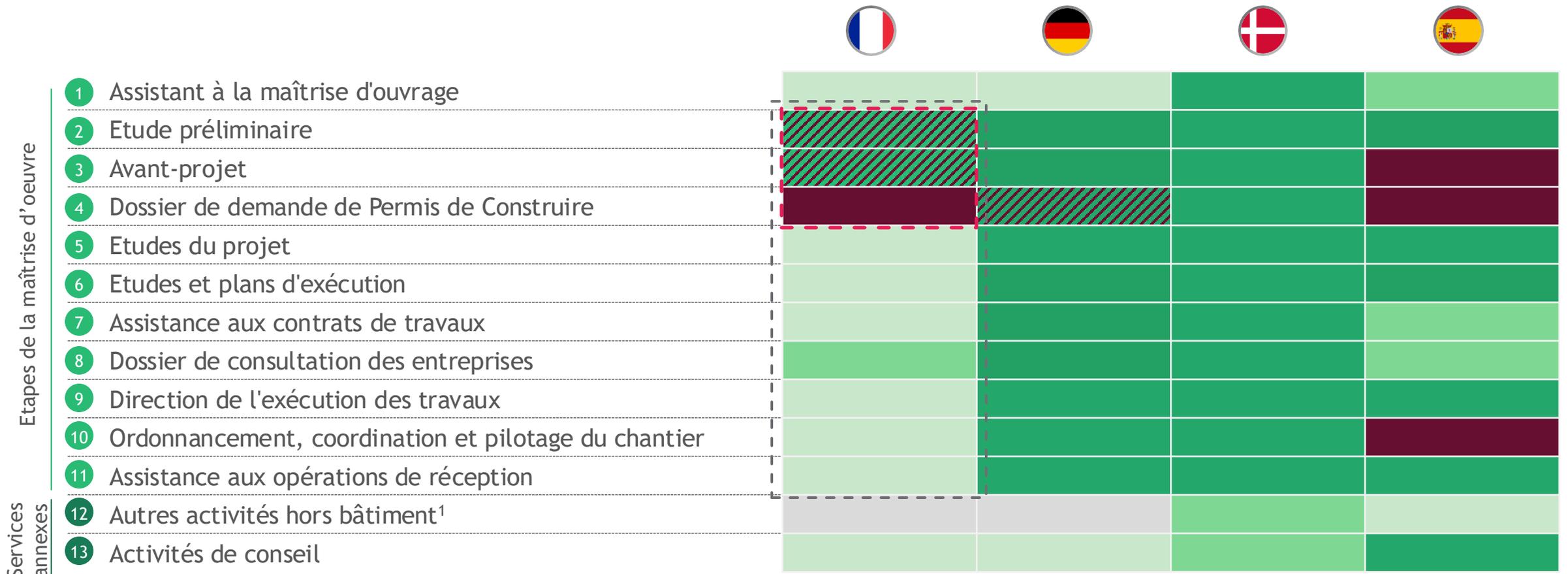
Part du marché de la construction revenant aux entreprises d'architecture		 France	 Allemagne	 Danemark	 Espagne
Total		0,46 %	1,64 %	2,05 %	0,96 %
Neuf / Rénovation	Neuf	0,64 %	2,55 %	3,08 %	0,80 %
	Rénovation	0,30 %	1,16 %	1,40 %	1,24 %
Résidentiel / Non-résidentiel	Résidentiel	0,36 %	1,47 %	1,27 %	1,02 %
	Non-résidentiel	0,64 %	2,04 %	3,58 %	0,86 %
Public / privé	Public¹	0,46 %	2,42 %	<i>Non disponible</i>	2,32 %
	Privé²	0,46 %	1,43 %	<i>Non disponible</i>	0,68 %

En comparaison à la pénétration du marché de l'architecture dans le marché de la construction du pays

X Pénétration très au-dessus
 X Pénétration légèrement au-dessus
 X Pénétration semblable
 X Pénétration légèrement en-dessous
 X Pénétration très en-dessous

X % Pénétration du segment de la construction par le marché de l'architecture

Des entreprises d'architecture françaises moins présentes sur la chaîne de valeur



Missions de base (ex Loi MOP 1985) de l'architecte en France

Missions réglementées de l'architecte en France

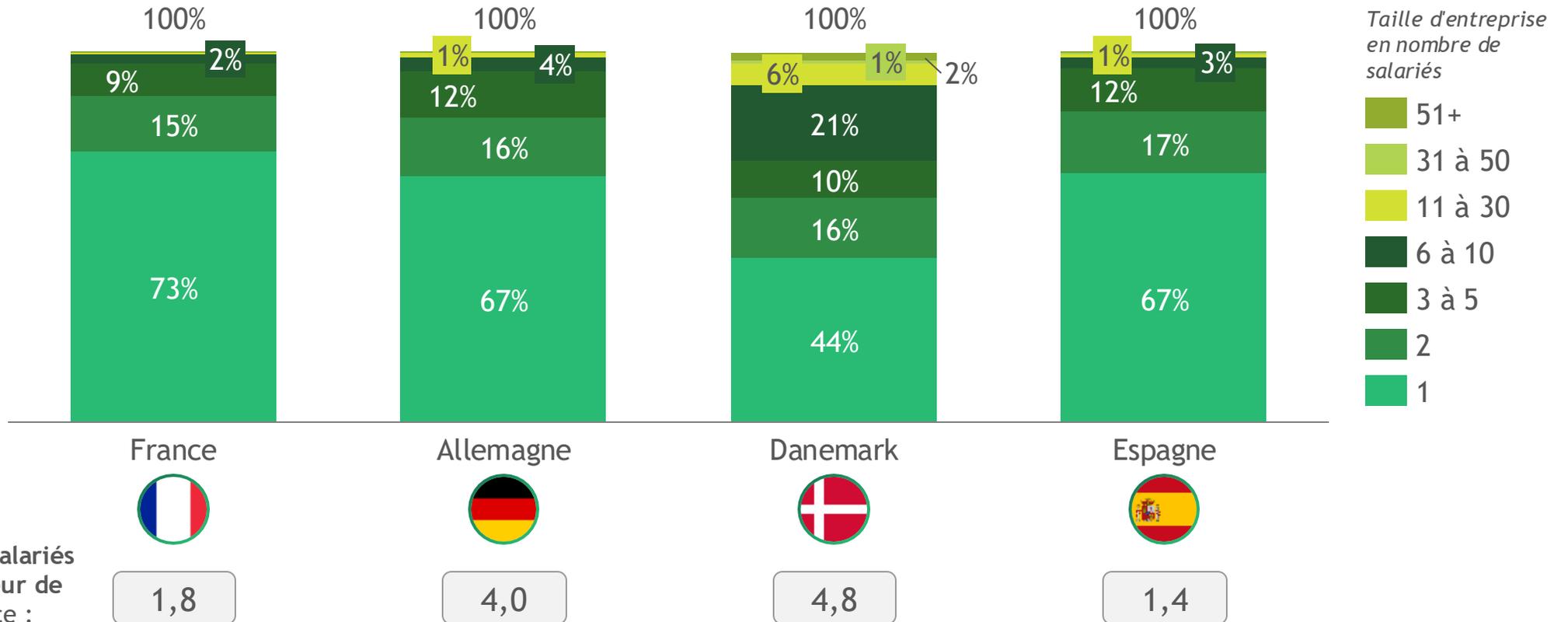
Faible pénétration (gris clair) Faible pénétration (vert clair) Forte pénétration (vert foncé)

Activité partiellement réglementée (rayures) Activité réglementée (bleu foncé)

1. Par exemple : services de paysagistes, d'aménagement, etc. ; Note méthodologique : estimation qualitative sur la base des entretiens. Sources : CAE ; Commissions Européenne ; Entretiens ; Analyse BCG

Des entreprises d'architecture en moyenne plus petites qu'en Allemagne et au Danemark

Répartition des entreprises d'architecture par nombre de salariés en % du nombre d'entreprises d'architecture par pays¹ (Source : CAE)



1. Inclut les responsables principaux, partenaires et directeurs, associés, architectes salariés, techniciens.
Sources : Rapport CAE 2022 sur l'architecture en Europe ; AFEX ; Analyse BCG

Un nombre de diplômés en architecture exerçant dans la filière inférieur en France

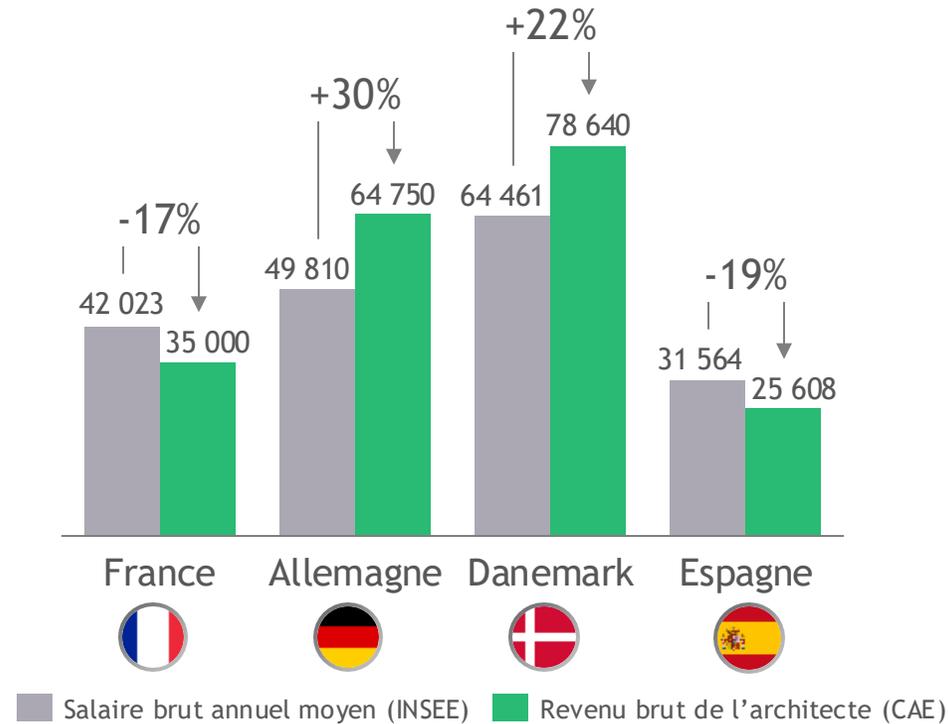
	 France	 Germany	 Danemark	 Espagne
Taille de la population	68 millions	84 millions	6 millions	47 millions
Nombre d'architectes recensés à l'Ordre ou équivalent	~30 500 ¹	~132 500 ²	~6 000 ³	~50 000 ³
...et pour 1 000 habitants	0,4	x4 → 1,6	1,0	1,1
Nombre estimé de diplômés en architecture exerçant dans la filière	~50 000 - 70 000	~165 000 - 190 000	~11 000	~70 000 - 100 000
...et pour 1 000 habitants	0,7 - 1,0	x2,5 → 1,9 - 2,3	1,8	1,5 - 2,1

1. Chiffre disponible sur le site du CNOA ; 2. Statistiques tirées du site de la BAK, le périmètre comprend uniquement les architectes du bâtiment - en Allemagne cela constitue -96 % des architectes recensés par les Chambres (excluant les architectes d'intérieur), incluant la filière de l'architecture au sens large (incl. architectes privés et publics, urbanistes, paysagistes) ; 3. Chiffres tirés d'entretiens.

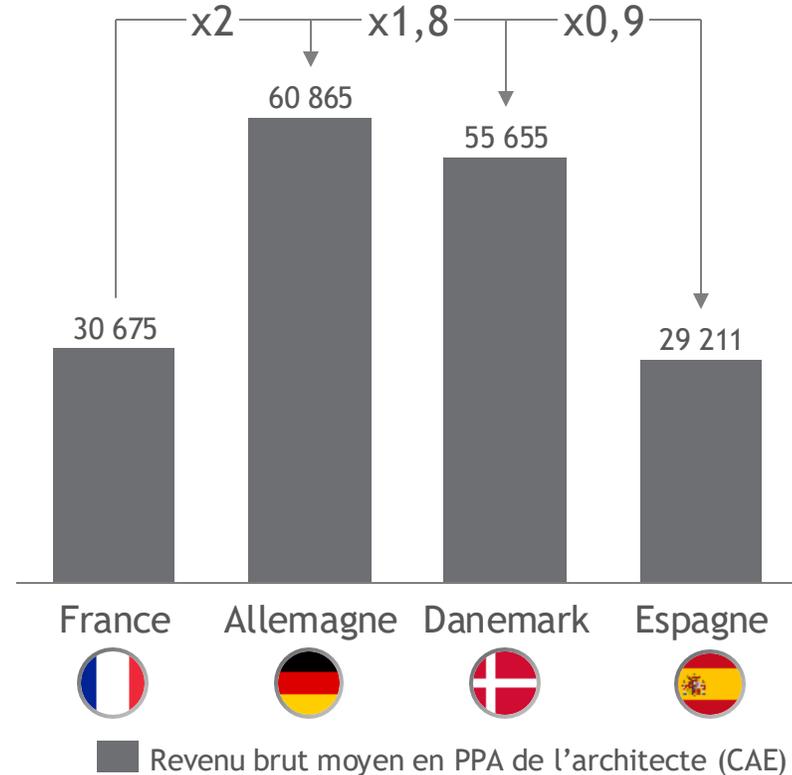
Sources : Euroconstruct 2023 ; Rapport CAE 2022 sur l'architecture en Europe ; Analyse BCG

Un niveau de rémunération plus faible qu'en Allemagne et au Danemark

Revenu annuel brut pour les architectes à temps plein en 2022 et salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein dans l'industrie, la construction et les services marchands en 2022



Revenu annuel moyen des architectes à temps plein en 2022 en PPA¹ (€)



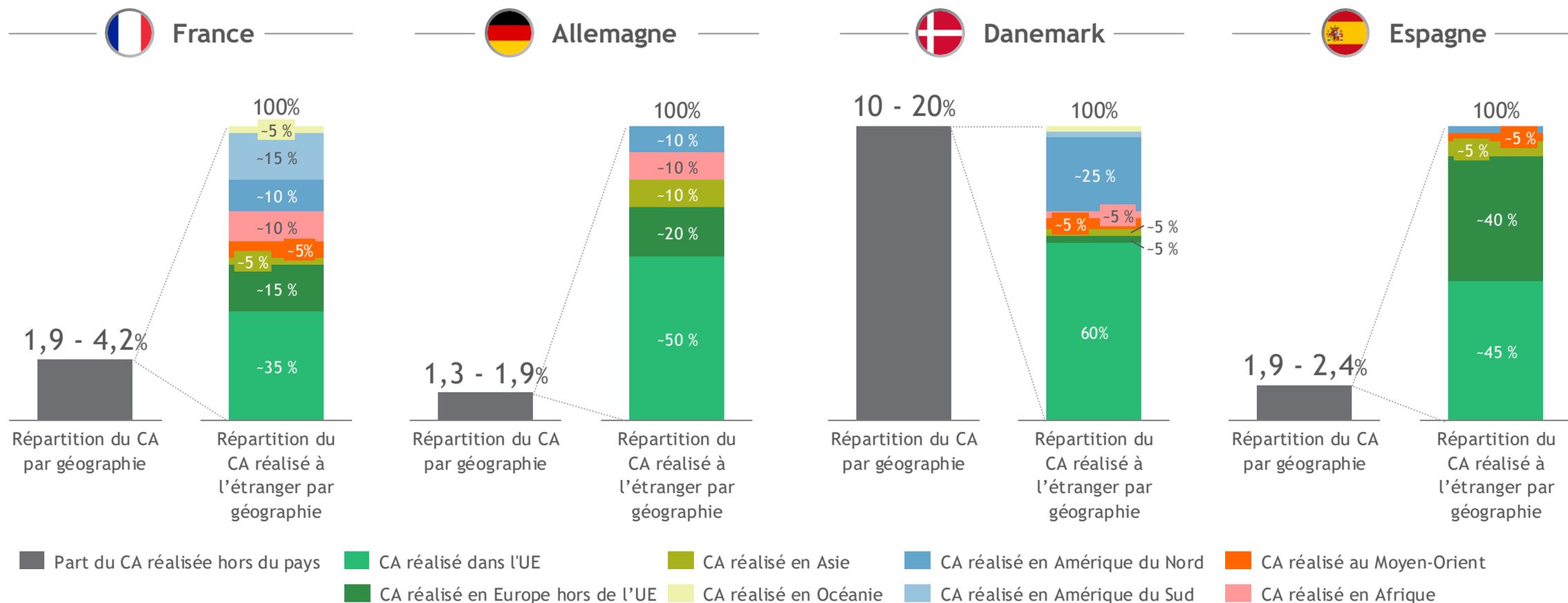
1. PPA : Parité de Pouvoir d'Achat ; exprimant les pouvoirs d'achats de différentes économies dans une unité commune.

Note : Le champ du salaire annuel brut moyen de l'INSEE est l'UE, salariés en équivalent temps plein dans l'industrie, la construction et les services marchands, entreprises de 10 salariés ou plus.

Sources : Rapport CAE 2022 sur l'architecture en Europe ; INSEE ; Analyse BCG

Des entreprises d'architecture françaises exportant deux fois plus que celles allemandes et espagnoles; un particularisme danois

Part du chiffre d'affaires des entreprises d'architecture réalisée à l'étranger, et répartition des exports par géographie (en % du chiffre d'affaires des entreprises d'architecture)





Enseignements du marché de l'architecture en Allemagne

Section 2.1



4 enseignements principaux de la filière de l'architecture allemande



Un rôle plus technique de l'architecte lui permettant de couvrir les étapes d'un projet de construction de bout en bout, malgré un encadrement réglementaire de la profession similaire à celui de la France



Des entreprises d'architecture davantage compétitives : plus larges, regroupant des compétences plus diverses et appliquant des approches tarifaires plus uniformisées, notamment favorisées par des conditions de détention du capital moins restrictives



Une formation qui renforce la compétitivité des architectes grâce à trois cursus distincts formant des profils complémentaires, mais suivant des principes communs axés sur les compétences techniques, la professionnalisation et la coopération interdisciplinaire



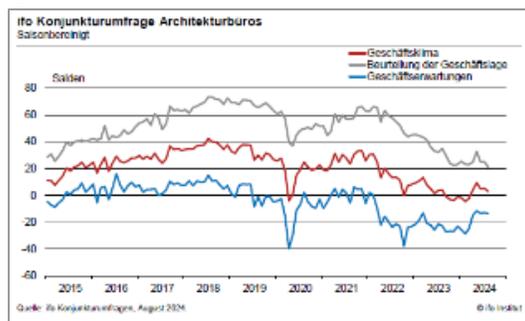
Un suivi et un accompagnement renforcés de la filière grâce à des indicateurs mensuels de l'activité économique des architectes et un institut dédié à la formation continue



Un suivi économique mensuel de la filière grâce à 4 indicateurs simples

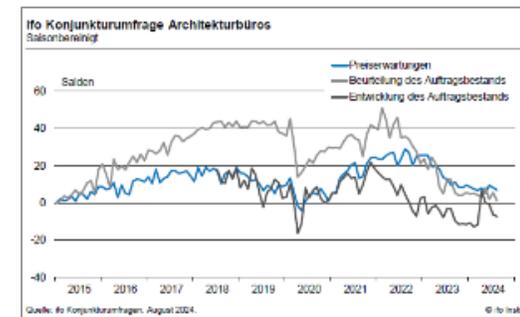
Climat des affaires

Perception globale des entreprises sur la situation actuelle et les attentes futures



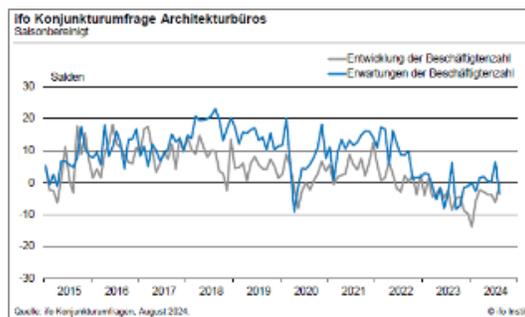
Carnet de commandes

Mesure des attentes concernant l'évolution du carnet de commandes



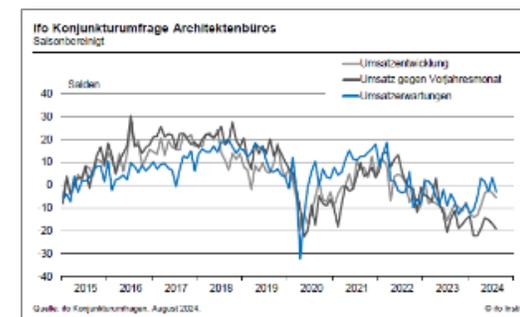
Nombre d'employés

Evolution du nombre d'employés dans les entreprises d'architecture et prévision quant à l'évolution future



Développement des ventes

Evolution du chiffre d'affaires des entreprises d'architecture par rapport à l'année précédente et prévision future





Enseignements du marché de l'architecture au Danemark

Section 2.2



4 enseignements principaux de la filière de l'architecture danoise



Un marché concurrentiel non réglementé, mais où (1) le recours à l'architecte est néanmoins quasi-systématique pour une large partie des activités de la maîtrise d'œuvre et (2) l'architecture danoise est singulièrement performante à l'export (10-20 % des revenus) notamment grâce à l'image de marque de l'architecture danoise



Des architectes ayant fait évoluer leurs pratiques pour être compétitifs : regroupés dans des entreprises d'architecture plus larges et plus diverses, ayant adopté une approche tarifaire au forfait valorisant leur valeur ajoutée et étant à la pointe de l'utilisation des outils digitaux



Une formation initiale ayant une approche artistique et sociétale forte, s'articulant autour de trois principes fondamentaux : (1) un accent sur la pratique et l'expérimentation, (2) une forte professionnalisation, favorisant l'insertion sur le marché du travail, et (3) une formation évolutive et innovante

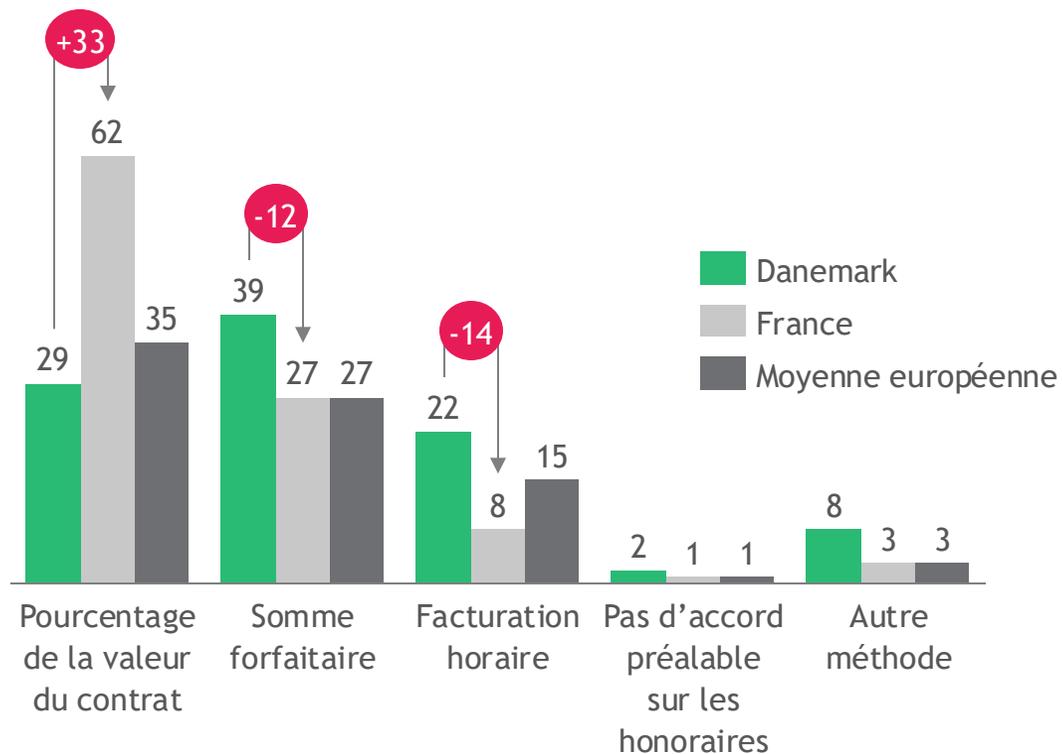


Une formation continue riche qui s'appuie sur (1) un rôle central des entreprises, (2) des expériences à l'étranger répandues et (3) un format de formation continue de deux ans permettant d'approfondir ses compétences, populaire chez les architectes en exercice

Des modes de tarifications danois plus portés sur la valeur ajoutée

Un mode de tarification plus porté sur la valeur ajoutée au Danemark qu'en France...

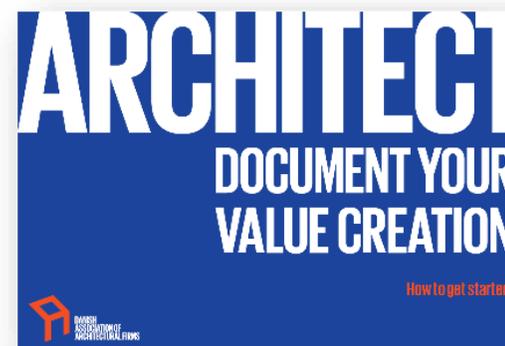
Méthode de calcul des honoraires, en % des missions



...qui s'explique par une culture économique accrue

Au Danemark, la culture économique est portée par :

1. La **formation économique** prodiguée dès l'école d'architecture
2. L'intégration dans l'évaluation de la valeur ajoutée de **critères sociaux, environnementaux et économiques**
3. L'**association des architectes danois** qui la promeut auprès de ses membres :



Un document de 116 pages accessible à l'ensemble des architectes danois



Enseignements du marché de l'architecture en Espagne

Section 2.3

4 enseignements principaux de la filière de l'architecture espagnole



Une présence de l'architecte de bout en bout des activités de la maîtrise d'œuvre, et même au-delà des activités classiques de l'architecte, avec notamment un rôle de conseiller et de soutien aux tâches administratives



Une concurrence limitée par un recours à l'architecte davantage réglementé et des normes locales rendant l'architecte indispensable grâce à son expertise



Des conditions assurantielles qui encouragent l'innovation grâce à une flexibilité contractuelle concernant le partage de responsabilité entre constructeurs et architectes

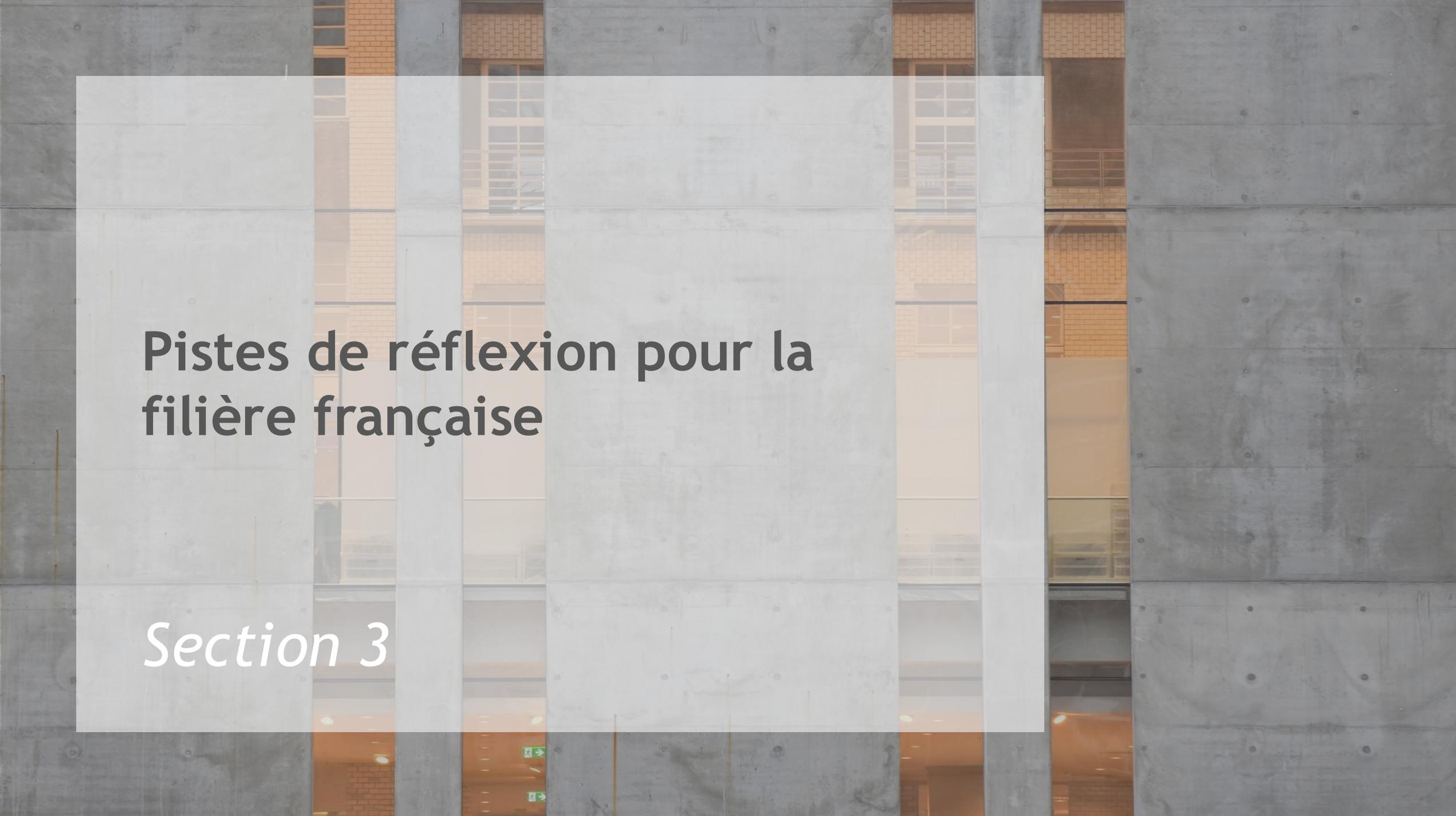


Une formation universitaire prestigieuse et plus technique renforçant son attractivité mais encore rigide face aux évolutions du marché de l'architecture



Une intervention de l'architecte inscrite dans la loi à de nombreuses étapes

Phases du projet	Responsabilité des architectes	Traduction indicative
Préconception	<ul style="list-style-type: none">Loi 38/1999, article 10 : "L'architecte est chargé de la rédaction du projet (composé de la conception, des plans et des spécifications techniques)"	
Conception finale	<ul style="list-style-type: none">Loi 9/2022, Article 1 : "Cette loi établit que l'architecture est un bien d'intérêt général, et que les architectes doivent intervenir dans la conception, la réhabilitation, et la conservation des bâtiments, en veillant à la qualité architecturale"Loi 12/1986, Article 2.a) : "L'architecte est responsable de la rédaction et de la signature des projets de construction, de réhabilitation, de démolition et de conservation des biens immobiliers. Ces compétences couvrent toutes les interventions nécessitant un projet technique pour modifier ou construire des structures"Loi 12/1986, Article 2.c) : "L'architecte est habilité à réaliser des mesures, calculs techniques, expertises et estimations, en lien avec les bâtiments"	
Construction	<ul style="list-style-type: none">Loi 12/1986, article 2 : "L'architecte doit diriger les travaux associés à ses projets, même lorsque ces derniers sont élaborés par d'autres professionnels"Loi 38/1999, article 12: "L'architecte doit superviser la bonne exécution des travaux en qualité de directeur de l'exécution, s'assurant que les matériaux et les procédés utilisés sont conformes au projet approuvé"	



**Pistes de réflexion pour la
filière française**

Section 3

Des pistes de réflexion nourries de cette comparaison pour améliorer la performance économique de la filière française

Des premières pistes de réflexion...

- Sous forme de questions ouvertes
- Qui visent à créer un débat
- Qui nécessiteront des analyses d'impact dans le contexte français

...organisées par nature

Compétitivité des architectes

- ① Présence sur l'ensemble de la chaîne de valeur
- ② Présence sur le marché de la rénovation-réhabilitation
- ③ Présence à l'export

④ Valorisation des prestations des architectes

Facteurs transverses de performance

- ⑤ Structure des entreprises d'architecture
- ⑥ Suivi de la filière
- ⑦ Accompagnement de la filière

Pistes de réflexion pour la filière de l'architecture française (1/3)

1

Comment favoriser la présence de l'architecte sur une plus large partie de la chaîne de valeur ?

- a. Evolution dans les formations : Comment renforcer la formation de profils d'architectes techniques tout en conservant les forces actuelles du modèle français,
 - Par exemple en favorisant l'émergence d'écoles techniques dans le panorama français en complément de l'offre existante ? *Comme en Allemagne*
 - Par exemple en renforçant la coopération interdisciplinaire avec les études d'ingénieur, via davantage de projets d'études communs ou un élargissement des cursus communs, au-delà des doubles diplômes existants ? *Comme en Allemagne*
- b. Evolution dans les formations : Faut-il élargir la durée minimale des stages professionnels, notamment à l'étranger ? *Comme en Allemagne*
- c. Evolution du cadre réglementaire : Faut-il faire évoluer les obligations d'interventions d'un architecte ? *Comme en Espagne, ou à l'opposé comme au Danemark*
- d. Evolution du cadre réglementaire : Faut-il modifier le champ de responsabilité des architectes, telles que la garantie décennale ou la présomption de responsabilité (par ex. via la possibilité de contractualisation entre les architectes et les entreprises de construction), afin de favoriser l'usage de matériaux ou techniques innovants ? *Comme en Espagne*
- e. Recommandations pour les acteurs de la filière : Comment aider les architectes à étendre leurs activités au-delà des activités réglementées, en développant des services à valeur ajoutée en amont ou en aval ? *Comme dans tous les pays*

2

Comment favoriser la présence de l'architecte sur une plus large partie du marché de la rénovation-réhabilitation ?

- a. Evolution dans les formations : Comment continuer de renforcer le poids des sujets de rénovation-réhabilitation dans les formations initiales et continues afin de faciliter le positionnement des futurs architectes sur ce marché ? *Comme au Danemark*
 - Par exemple, inclure dans la formation initiale la certification Accompagnateur Renov', sur les marchés de rénovation-réhabilitation ?

Pistes de réflexion pour la filière de l'architecture française (2/3)

3

Comment favoriser l'export des architectes français ?

- a. Evolution dans les formations : Comment renforcer la maîtrise de la langue anglaise et/ou les cours dispensés en anglais pour favoriser les échanges universitaires (entrants et sortants) et le travail à l'international ? *Comme au Danemark*
- b. Aide et accompagnement de la filière : Comment renforcer la représentation des entreprises d'architecture de toute taille dans les délégations présidentielles et ministérielles, et comment mobiliser davantage les réseaux diplomatiques ou promouvoir davantage les outils existants pour les appels d'offres étrangers ? *Comme au Danemark*

4

Comment repenser la tarification des prestations des architectes ?

- a. Aide et accompagnement de la filière : Comment mieux accompagner les architectes dans la tarification de leurs services :
 - ...en repensant le guide de la MIQCP et en le promouvant à titre indicatif afin de fournir des clés de négociation des rémunérations aux architectes ? *Comme en Allemagne*
 - ...en fournissant une méthodologie aux architectes pour mettre en avant la valeur ajoutée de leur travail (valeur économique, environnementale, sociétale) ? *Comme au Danemark*
- b. Evolution dans les formations : Comment renforcer la formation économique des architectes, par exemple en renforçant les formations de comptabilité analytique dans la formation initiale et continue ? *Comme dans tous les pays*

5

Comment favoriser la diversité de compétences et la collaboration au sein d'entreprises d'architecture plus grandes afin de pouvoir se positionner sur davantage d'appels d'offres ?

- a. Evolutions du cadre réglementaire : Faut-il réfléchir à faire évoluer les règles de détention du capital des entreprises d'architecture, tout en préservant l'indépendance inscrite dans le code de déontologie ? *Comme en Allemagne et au Danemark*

Pistes de réflexion pour la filière de l'architecture française (3/3)

6

Comment assurer le suivi des diplômés d'architecture au cours de leur vie professionnelle ?...

- a. Aide et accompagnement de la filière : Comment approfondir le diagnostic existant sur la filière, afin de connaître le volume et comprendre les raisons expliquant la non-adhésion des titulaires de la HMONP au Conseil de l'Ordre ?
- b. Aide et accompagnement de la filière : Comment améliorer le suivi de l'ensemble des diplômés d'architecture, au-delà du tableau de l'Ordre ? *Comme en Allemagne*
- c. Evolution du cadre réglementaire : Comment favoriser la coopération interministérielle sur les questions d'architecture et de construction, en complément de la MIQCP (par exemple avec la DGALN au sein du ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, la DIE et la DGE au sein du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie) ? *Comme dans tous les pays*

7

...afin d'améliorer l'accompagnement des architectes et de favoriser leur performance économique ?

- a. Aide et accompagnement de la filière : Comment renforcer le pilotage économique de la filière, en s'inspirant du pilotage mensuel des indicateurs économiques en Allemagne - en complément de l'enquête Archigraphie bisannuelle du CNOA et du baromètre bisannuel de l'Observatoire sur la santé économique des agences d'architecture ? *Comme en Allemagne*
- b. Evolution dans les formations : Comment réorienter la formation continue vers des formations davantage proches des besoins des entreprises d'architecture (éducation économique, relations contractuelles, gestion de la durabilité, etc.) ? *Comme au Danemark*
- c. Evolution dans les formations : Faut-il étendre le périmètre d'application des formations continues à tous les salariés des entreprises d'architecture ? *Comme au Danemark*

Pour aller plus loin : une version complète de l'étude est disponible

Synthèse

~30 pages

Principaux enseignements et pistes de réflexion

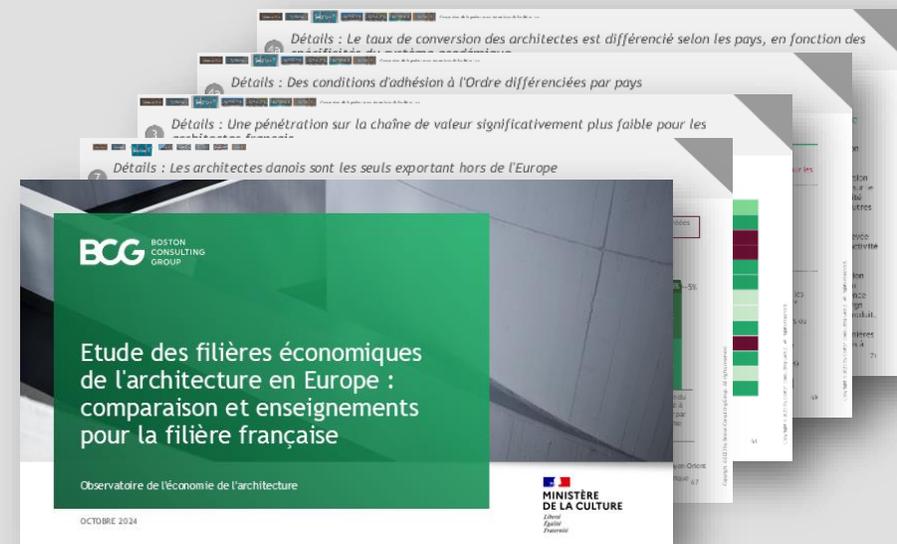


Disponible en ligne

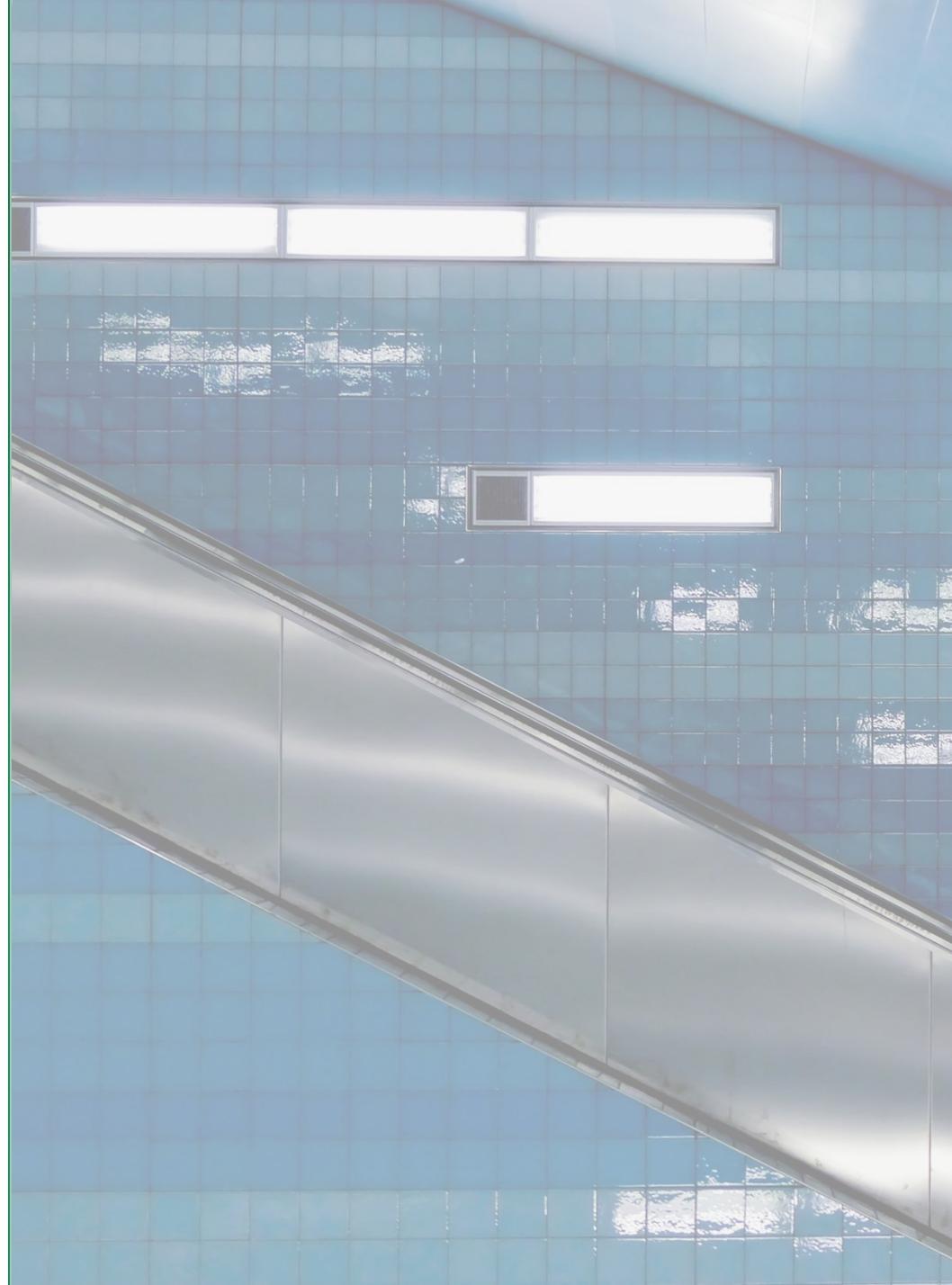
Version complète

~200 pages

Présentation détaillée des analyses et des enseignements



Merci pour votre attention !



Disclaimer

The services and materials provided by Boston Consulting Group (BCG) are subject to BCG's Standard Terms (a copy of which is available upon request) or such other agreement as may have been previously executed by BCG. BCG does not provide legal, accounting, or tax advice. The Client is responsible for obtaining independent advice concerning these matters. This advice may affect the guidance given by BCG. Further, BCG has made no undertaking to update these materials after the date hereof, notwithstanding that such information may become outdated or inaccurate.

The materials contained in this presentation are designed for the sole use by the board of directors or senior management of the Client and solely for the limited purposes described in the presentation. The materials shall not be copied or given to any person or entity other than the Client ("Third Party") without the prior written consent of BCG. These materials serve only as the focus for discussion; they are incomplete without the accompanying oral commentary and may not be relied on as a stand-alone document. Further, Third Parties may not, and it is unreasonable for any Third Party to, rely on these materials for any purpose whatsoever. To the fullest extent permitted by law (and except to the extent otherwise agreed in a signed writing by BCG), BCG shall have no liability whatsoever to any Third Party, and any Third Party hereby waives any rights and claims it may have at any time against BCG with regard to the services, this presentation, or other materials, including the accuracy or completeness thereof. Receipt and review of this document shall be deemed agreement with and consideration for the foregoing.

BCG does not provide fairness opinions or valuations of market transactions, and these materials should not be relied on or construed as such. Further, the financial evaluations, projected market and financial information, and conclusions contained in these materials are based upon standard valuation methodologies, are not definitive forecasts, and are not guaranteed by BCG. BCG has used public and/or confidential data and assumptions provided to BCG by the Client. BCG has not independently verified the data and assumptions used in these analyses. Changes in the underlying data or operating assumptions will clearly impact the analyses and conclusions.



[bcg.com](https://www.bcg.com)